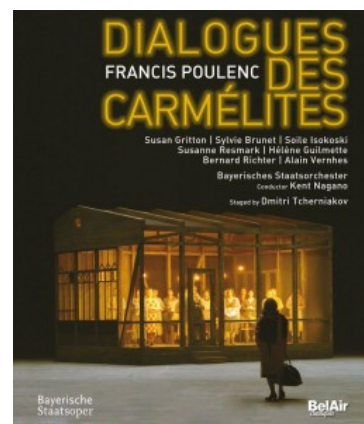


JUSTICE. Dialogue des Carmélites version Tcherniakov, à nouveau autorisé

JUSTICE. La version de l'opéra de Poulenc *Dialogues des Carmélites* version Tcherniakov sera diffusée et éditée en DVD selon le dernier arrêt de la Cour d'appel de Versailles, en date du 30 novembre 2018. Ainsi se termine une péripétie judiciaire et artistique très passionnante. Le cas de cette production Munichoise du sommet lyrique de Poulenc avait suscité un vif débat : la liberté du metteur en scène peut-elle aller jusqu'à réécrire la partition et le livret originaux ? Oui dans le cas de Tcherniakov qui avait imaginé une nouvelle fin pour l'opéra de Poulenc, au risque de porter atteinte à sa signification et sa cohésion originelles. Ainsi selon le metteur en scène russe, Blanche de la Force sauve toutes ses consœurs du Carmel de la guillotine, alors que Poulenc respectant l'histoire, les faisait mourir, et de quelle façon, dans une fin bouleversante et terrifiante.



Liberté de l'interprète ou respect de l'œuvre originale ?

Depuis 2012, les ayants-droit de Poulenc et de Bernanos souhaitaient interdire la diffusion TV sur la chaîne Mezzo et la commercialisation du DVD et du Blu-ray de l'enregistrement

du spectacle capté au Bayerische Staatsoper de Munich en mars 2010. La Cour d'appel de Versailles juge ces demandes « irrecevables », confirmant le jugement rendu par la Cour de Cassation en 2017, et condamne en novembre 2018, les appelants à payer 2000€ à chacun des défendeurs : le Land de Bavière, Bel Air Media et Mezzo au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le motif invoqué par la justice défend la créativité de l'interprète, en l'occurrence celle du metteur en scène : les choix artistiques et interprétatifs de Dmitri Tcherniakov n'ont pas mené à une « dénaturation » des œuvres de Poulenc et de Bernanos, la décision faisant prévaloir la liberté de création du metteur en scène.

QUE PENSER DE CE JUGEMENT ? Evidemment tout artiste ne doit pas être entravé dans sa démarche de création. Mais dans le cas d'une œuvre préexistante (et non d'une création ou nouvelle œuvre), il appartient aussi de respecter ce qui fait sa valeur et sa force, ce qui lui assure son sens et sa cohérence. Qu'un metteur en scène veuille réviser la signification d'une oeuvre en modifiant sa conclusion certes, mais alors que les spectateurs soient clairement informés sur ce qu'ils voient et écoutent. Imaginons de nouveaux spectateurs qui n'ont jamais vu [Dialogues des Carmélites de Poulenc](#) et en découvrent l'histoire selon la version de Tcherniakov : ... Ils risquent alors d'être déconcertés en souhaitant ensuite découvrir l'oeuvre originelle. Il convient donc d'expliquer et de préciser la nature du spectacle dont il est question, qui est une « relecture » subjective. Ces choses étant dites, l'ambiguïté qui fait trouble et confusion est levée. D'autres productions devraient voir le jour, suscitant des débats aussi vifs. Pour juger sur pièce, il faut évidemment voir la production munichoise ainsi filmée en Bavière en mars 2010.

Le dvd et le blu ray sont disponibles désormais sur le site de l'éditeur Bel Air classiques.

VOIR LE TEASER de Dialogues des Carmélites de Poulenc, version Tcherniakov 2010 :

https://www.youtube.com/watch?v=IurMFTyM3M4&mc_cid=b3f375ada0&mc_eid=d3873e37bf